



Chemin de fer du Pacifique Canadien.

Aux Capitalistes et aux Entrepreneurs

Le Gouvernement du Canada recevra des propositions pour construire et faire fonctionner une ligne de chemin de fer...

Le mémoire des informations, pour ceux qui désireront faire des propositions, sera envoyé sur demande comme ci-dessous. Les rapports des ingénieurs, les cartes du pays à traverser...

Des soumissions cachetées, marquées: "Soumissions pour le Chemin de Fer du Pacifique," seront reçues, adressées au sous-signé, jusqu'au 1er jour de DÉCEMBRE prochain.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 20 mai 1878.

AVIS. -- EXTENSION DE TEMPS

La date fixée pour recevoir les propositions mentionnées dans l'annonce ci-dessus, est par le présent ajournée au 1er JANVIER 1879.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 2 sept. 1878.



Contrat de la Malle

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître-General des Postes, seront reçues à OTTAWA, jusqu'à MIDI.

Vendredi, le 20 Septembre

prochain, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années, dans chaque cas, entre les bureaux ci-dessous mentionnés, à commencer du 1er JANVIER prochain:

- BROUGHTON et SAINT-JOSEPH, deux fois par semaine; HEMISON et STANDON, deux fois par semaine; LES ESCOUMAINS et TADOU'SAC, trois fois par semaine; METHOT'S MILLS et SAINT-FLAVIEN, deux fois par semaine; NICOLET et SAINTE-MONIQUE, six fois par semaine; RIVIÈRE DU-LOUP et EDMUNSTON, six fois par semaine; SANBORN et SOUTH HAM, une fois par semaine; SAINTE ANNE DE BEAUPRÉ et SAINT-FEREOLE, trois fois par semaine; SAINT-FREDERIC et SAINT-JOSEPH, une fois par semaine; SAINTE FLAVIE et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine; SAINT-RAPHAEL et la STATION DU CHEMIN DE FER, six fois par semaine.

Des avis imprimés, contenant des renseignements plus détaillés relativement aux conditions de ce contrat projeté, pourront être vus aux Bureaux de Poste ci-dessus mentionnés, et aux bureaux intermédiaires, où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumissions.

WILLIAM G. SHEPPARD, Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, Québec, 5 août 1878.

LA POUDRE ALLEMANDE SURNOMMÉE



NE FAILLIT JAMAIS ET EST

Vendu chez tous les Epiciers respectables.

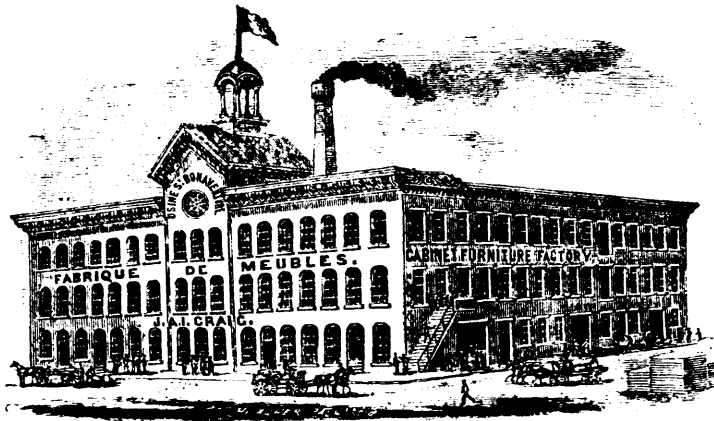
"L'INTENDANT BIGOT"

PAR JOSEPH MARMETTE.

Brochure de 94 pages grand 8vo. Prix: 25 Centimes. Une remise libérale est faite aux Libraires et aux Agents.

LA CIE. BURLAND-DESHARATS, 5 et 7, Rue Beury, Montréal.

MANUFACTURE 473, RUE ST. BONAVENTURE.



MACASIN DE DETAILLERS 403, RUE NOTRE-DAME.

MANUFACTURE DE MEUBLES

CRAIG & CIE.

L'un des meilleurs et des plus grands établissements Canadiens-français du pays.



Sainte - Anne, Rivière Ottawa.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Des soumissions cachetées, adressées au secrétaire des Travaux Publics et endossées: "Soumission pour le Canal et l'Écluse à Sainte-Anne," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, MARDI, le 8e jour d'OCTOBRE prochain, pour la construction d'une écluse et la formation des approches du côté vers la terre de l'écluse actuelle à Sainte-Anne.

Une carte de la localité, ainsi que les plans et spécifications des travaux à faire, peuvent être vus à ce bureau et au bureau de l'ingénieur résidant à Sainte-Anne, le et après MARDI, le 24e jour de SEPTEMBRE prochain, où on trouvera des formules de soumissions imprimées.

Les entrepreneurs sont priés de se rappeler que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont strictement faites en conformité avec les formules imprimées—dans le cas d'associations, que si elles sont accompagnées de signatures actuelles avec la nature de l'occupation et le lieu de résidence de chaque membre de l'association; et de plus, un chèque de banque accepté pour la somme de deux mille piastres, devra accompagner la soumission, laquelle somme sera confisquée si la personne qui fait des offres refuse d'accomplir le contrat pour les travaux aux prix et aux conditions mentionnés dans l'offre qui aura été faite.

Le chèque ainsi envoyé sera remis aux parties respectives dont les offres n'auront pas été acceptées.

Pour le fidèle accomplissement du contrat, on exigera une garantie satisfaisante par un dépôt d'argent au montant de cinq pour cent sur la somme totale du contrat, dont la somme envoyée avec la soumission sera considérée former partie.

Quatre-vingt-dix pour cent seulement seront payés sur l'évaluation progressive jusqu'à ce que les travaux soient terminés.

A chaque soumission devront être annexées les signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables demeurant dans la Puissance, et voulant devenir cautions pour l'accomplissement des conditions, ainsi que pour le fidèle accomplissement des travaux que le contrat embrasse.

Ce Département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

(Par ordre) F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 19 août 1878.

Maison Lorge & Cie.

(Etablie en 1848.)

No. 21, RUE SAINT-LAURENT, MONTREAL.

Cet établissement est un des plus anciens, des plus connus et des plus achalandés de Montréal, et les Chapreaux sortant de la Maison LORGE & CIE sont de qualité supérieure. Aussi nous engageons fortement tous nos lecteurs à visiter cet établissement, et nous sommes convaincus qu'ils en reviendront pleinement satisfaits.

LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH CADIEUX & DEROME, 207, RUE NOTRE-DAME, 207, MONTREAL.

Messieurs Cadieux et Derome ont toujours en mains un grand assortiment de Livres pour les Messieurs du Clergé et les Communautés religieuses. Livres classiques, Livres de prières, bonnes lectures pour les familles, Tapissierie, Papiers, Cartes à jouer, Gravures, Images, Chapelets, Médailles, etc., etc.

Les Cahiers d'écriture de Paysons, Dutton & Scribner et les Cahiers de dessin de Bartholomew se trouvent aussi à leur établissement, ainsi que les nouvelles Cartes Géographiques adoptées par le Conseil de l'Instruction Publique.

H. C. CADIEUX, L. J. A. DEROME.

Ci-devant employés de la maison J. B. Rolland & Fils

Gravures sur bois, ou Photographies,

convenables pour être imprimées sur toutes espèces de presses typographiques. Ce procédé évite tout le travail manuel du graveur, et permet aux Propriétaires de fournir aux Imprimeurs ou Editeurs des ELECTROTYPES de livres ou autres publications, de format agrandi ou rapetissé, à très-bon marché. On attire tout particulièrement l'attention des hommes d'affaires sur ce nouveau procédé, qui comble une lacune dans l'imprimerie, et dont les résultats sont magnifiques et à bien bon marché.

ESSAYEZ-LE!

LES PRIX SONT A LA PORTEE DE TOUS.

Musique Nouvelle!

ROMANCES FRANCAISES.

- Après l'hiver... 50 centimes; A ma fenêtre... 50; Branche d'aulépine... 40; Blanche colombe... 35; La Bouquetière de Mary... 25; Le banc de pierre... 50; Clair de lune... 50; Confiance... 50; Les deux Mères... 35; Enfants d'un jour... 50; Fleurs et fleurs... 35; Fleurs de souvenir... 50; L'heure attendue... 50; Jean Mathurin... 30; Lisette, vous n'en saurez rien... 50; Rose... 50; Sous d'autres cieux... 50; Une larme... 25.

VAISES POUR PIANO.

- Céleste... 60 centimes; La boulangère a des œufs... 60; Créole... 60; Carmen... 60; Femmes et fleurs... 60; Le fleuve d'or... 60; Madame Parchidou... 60; La timbale d'argent... 60; Valse du rire... 80.

En vente chez A. LAVIGNE, Editeur de musique, Importateur de pianos et harmoniums, 25, rue Saint-Jean, (Banque d'Épargne), Québec.



CANAL LACHINE.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

Des soumissions cachetées adressées au Secrétaire des Travaux Publics et portant à l'endos: "Soumission pour le Canal Lachine," seront reçues à ce bureau jusqu'à l'arrivée des malles de l'Est et de l'Ouest, MERCREDI, le 18e jour de SEPTEMBRE prochain, pour le creusement, l'élargissement et l'achèvement de cette partie du canal Lachine, maintenant connue sous la dénomination de section 9, et antérieurement appelée "Rock Cut."

Le plan démontrant l'endroit où se font ces travaux ainsi que les devis de ce qui reste à faire, pourront être examinés à ce bureau, ou au bureau du canal Lachine, à Montréal, le et après VENDREDI, le 6e jour de SEPTEMBRE prochain.

Les entrepreneurs sont priés de se rappeler que les soumissions ne seront examinées que tant qu'elles seront faites suivant les formalités voulues, et dans le cas de sociétés de commerce, à moins que les signatures actuelles y soient, devront faire connaître la nature de l'occupation et la résidence de chaque membre de cette société; de plus, un chèque accepté de la somme de deux mille piastres doit accompagner la soumission, laquelle somme sera confisquée si le soumissionnaire ne veut accepter le contrat aux prix spécifiés dans les soumissions.

Le chèque sera remis aux entrepreneurs dont on n'acceptera pas la soumission. Afin que le contrat soit dûment exécuté, on exige une sûreté satisfaisante par le dépôt d'argent jusqu'au montant de cinq pour cent sur la somme totale du contrat; de laquelle somme le montant envoyé avec la soumission ne fera pas partie.

On ne paiera que quatre-vingt-dix pour cent sur l'ouvrage fait jusqu'à ce qu'il soit tout terminé.

A chaque soumission devront être attachées les signatures actuelles de deux personnes responsables et solvables dans la Puissance, consentant à se porter cautions pour l'exécution de ces conditions, aussi bien que de la due exécution des ouvrages que le contrat embrasse.

Le département ne s'engage pas, cependant, à accepter la plus basse des soumissions ni aucune d'elles.

(Par ordre)

F. BRAUN, Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 13 août 1878.

JOS. ROUSSEAU, PEINTRE DE MAISONS ET D'ENSEIGNES, No. 333, Rue Saint-Laurent, 3 m. MONTREAL.

La Cie Américaine des Orgues de Smith, Boston, Mass.

Cette Compagnie, établie depuis plus de vingt six ans, et qui a déjà fabriqué plus de QUATRE VINGT MILLE INSTRUMENTS, attire l'attention du peuple des Provinces Britanniques sur ses

Styles nouveaux et élégants pour 1878.

Les Orgues de cette Compagnie se distinguent de tous les autres par leur ton pur, résonnant et qui imite la voix humaine. Leur excellence est le résultat d'expériences prolongées et soignées; le mécanisme est parfait et sans défaut; on n'y emploie que les meilleurs matériaux, et nul instrument n'est livré qu'après avoir été scrupuleusement essayé.

Cette excellence se fait remarquer

dans les Orgues du plus bas prix comme les plus coûteux.

La Compagnie emploie un dessinateur architecte de talent et de mérite reconnu; les boîtes sont toutes des modèles de beauté et de symétrie, et conviennent pour servir dans les résidences privées aussi bien que dans les églises.

Ceux qui résident à peu de distance de Montréal peuvent s'adresser aux agents de la Compagnie.

MM. LAURENT, LAFORCE & Cie.

Correspondance sollicitée. Des catalogues, etc., sont expédiés franco sur demande.

LA CIE. AMERICAINE DES ORGUES DE SMITH,

Fremont Street (vis-à-vis Waltham Street), Boston Mass., E.-U. 9-22-26-192.



ECOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école se tient dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer professeur de navigation de la Société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes sont comme suit: L'école est ouverte tous les jours pendant l'année, excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier d'août, depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Le samedi, elle se ferme à midi.

Le programme des études est comme suit:

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de ce pacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes; la navigation proprement dite; la manière de faire le point; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur de circummérienne du soleil; trouver la longitude par le chronomètre; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut; trouver le temps de la haute marée; la correction des sondages; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son explication et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes marines, des instruments; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de titre ceux que les aspirants ont à subir devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

DEUXIEME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory); trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, regulariser le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel; les lois des tempêtes, etc., etc.

TROISIEME COURS

Partie théorique.

Études mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

Les honoraires d'entrée seront de \$15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le Bureau des Examineurs de la Puissance du Canada, et de \$20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets devant le Bureau des Examineurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire-Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examineurs de la Puissance, pour ces certificats de capitaines ou de contre-maîtres.

Ceux qui désireront entrer à l'école en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à W. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre, F.-G. MARCHAND,

Secrétaire de la Province de Québec.

9-4-52-168

AU CLERGE

LE PROTESTANTISME jugé et condamné par les protestants. Avec le double compte-rendu d'une discussion publique entre l'auteur et un ministre. Par M. L'ABBÉ GUILLAUME, Curé de St. André-Avellin.

Approuvé et recommandé par Mgr. l'Évêque d'Ottawa. 500 pages 8vo.—impression de luxe—broché... \$1.00 même par la poste... \$1.20

S'adresser à LA CIE. BURLAND-DESHARATS, 5 et 7, Rue Beury, Montréal

L'OPINION PUBLIQUE est imprimée aux Nos. 5 et 7, rue Beury, Montréal, Canada, par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND-DESHARATS